

**SNC URBAT ET CIE**  
Société en nom collectif au capital de 30.489,80 €  
Siège social : 1401 Avenue du Mondial 98 - CS 68214 - Résidence Oxygène  
34965 Montpellier  
309 541 779 R.C.S MONTPELLIER

(Ci-après la « **Société** »)

---

## **COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**



---

Certifiés conformes à l'original par le Gérant

URBAT PROMOTION

Représentée par son président

M. Franck BERNARDIN

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC URBAT ET CIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* [ ]			
Adresse de l'entreprise 1401 AVENUE DU MONDIAL 98 34965 MONTPELLIER		Durée de l'exercice précédent* [ ]			
Numéro SIRET* 3 0 9 5 4 1 7 7 9 0 0 0 4 2		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 31/12/2023			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	114
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*		BH	BI		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	114	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	0
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	677 056
		Autres créances (3)	BZ	CA	939 492
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	5 305	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	1 621 852	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	IA	1 621 966	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SNC URBAT ET CIE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA 30 490
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC
	Réserve légale (3)	DD 3 049
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG
	Report à nouveau	DH 20 142
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI 370 617
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	<b>TOTAL (I)</b>	DL 424 298
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées		DN
<b>TOTAL (II)</b>		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	<b>TOTAL (III)</b>	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 381 349
	Dettes fiscales et sociales	DY 53 558
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
Autres dettes	EA 762 762	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC 1 197 668
	Écarts de conversion passif* <b>(V)</b>	ED
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE 1 621 966
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 1 197 668	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**SNC URBAT ET CIE**  
Société en nom collectif au capital de 30.489,80 €  
Siège social : 1401 Avenue du Mondial 98 - CS 68214 - Résidence Oxygène  
34965 Montpellier  
309 541 779 R.C.S MONTPELLIER

(Ci-après la « **Société** »)

---

## **COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**



---

Certifiés conformes à l'original par le Gérant

URBAT PROMOTION

Représentée par son président

M. Franck BERNARDIN

Désignation de l'entreprise : <u>SNC URBAT ET CIE</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	386 280	FE	-21 900	FF	364 380	
		FG	43 474	FH		FI	43 474	
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ	429 754	FK	-21 900	FL	407 854	
	Production stockée*					FM	-281 209	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	290 429	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	417 074
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	-30 928	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 143	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	159 990	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	131 205	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	285 869	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	123 238	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	123 238	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	38 237	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	38 237	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	85 001	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	370 870	

Désignation de l'entreprise <b>SNC URBAT ET CIE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	125	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	125	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	378	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	378	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	-253	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	540 437	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	169 820	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	370 617	
<b>RENVois</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives <b>A6</b>	obligatoires <b>A9</b>		
	Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>		
(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

**SNC URBAT ET CIE**  
Société en nom collectif au capital de 30.489,80 €  
Siège social : 1401 Avenue du Mondial 98 - CS 68214 - Résidence Oxygène  
34965 Montpellier  
309 541 779 R.C.S MONTPELLIER

(Ci-après la « **Société** »)

---

## **COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**



---

Certifiés conformes à l'original par le Gérant

URBAT PROMOTION

Représentée par son président

M. Franck BERNARDIN

Formulaire obligatoire  
(art. 53 A ou 302 septies A bis  
du Code Général des Impôts)



**IMPÔT SUR LE REVENU**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	
Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA		Régime Réel normal	X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de l'exploitant : SNC URBAT ET CIE

Adresse du domicile de l'exploitant : 1401 AVENUE DU MONDIAL 98  
IMMEUBLE OXYGENE  
34965 MONTPELLIER

Adresse de la direction de l'entreprise : 1401 AVENUE DU MONDIAL 98  
IMMEUBLE OXYGENE  
34965 MONTPELLIER

Ancienne adresse en cas de changement :

SIRET : 3 0 9 5 4 1 7 7 9 0 0 0 4 2

**B DIVERS**

Activités exercées : MARCHAND DE BIENS

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case)

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION**

	Col. 1	Col. 2
1 <b>Résultat fiscal</b> Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	370 617	0
2 <b>Revenus de valeurs et capitaux mobiliers</b> (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①	b	
revenus nets exonérés (a - b)	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	
Total c + d		

3 **Total** 370 617 0

4 **Bénéfice imposable** (col. 1 - col. 2) ou **Déficit déductible** (col. 2 - col. 1) ② 370 617 0

4 bis **Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %**

4 ter **Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art.204G du CGI)**

- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies. e

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies. f

5 **Plus-values** taxées selon les règles prévues pour les particuliers ③

à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ③

dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ④ bis

à court terme et à long terme exonérées ④

à long terme imposables au taux de 12,8 % ③

dont PVCT (art. 151 septies, art. 151 septies A et 238 quidecies du CGI) ④ ter

6 **Exonérations et Abattements**

Entreprise nouvelle art. 44 sexies  ZRR art. 44 quindecies  Autres dispositifs  ⑤

ZFU art. 44 octies et 44 octies A  Zone franche d'activités (art.44 quaterdecies)  Jeunes entreprises (JEI)  Zone de restructuration de défense (art.44 terdecies)

Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W)  Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art.44 sexdecies)

Zone de développement prioritaire (art. 44 sepdecies)

Exonération ou abattement pratiqué sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8 % sur le bénéfice professionnel

7 **BIC non professionnels (2031Bis)** ⑦ a - BÉNÉFICE b - DÉFICIT

Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art. 39 duodecies) Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants) ⑧ Plus-values nettes à long terme imposable à 12,8%

8 **Régime des sociétés de personnes** ⑨

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 **Comptabilité informatisée** L'entreprise dispose t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : ANAEL

**D Contribution temporaire de solidarité** Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

**ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. La notice 2033-NOT-SD est accessible sur le site www.impots.gouv.fr**

Nom et coordonnées ECF  Visa : CGA/OMGA  Viseur ou certificateur conventionné

- du prestataire : ..... Tél. : .....

- du comptable : ..... Tél. : .....

- du conseil : ..... Tél. : .....

- du CGA/OMGA, du viseur ou du certificateur conventionné : ..... Tél. : .....

- N° d'agrément : .....

Désignation de l'entreprise : **SNC URBAT ET CIE**  
(À ne remplir que sur les exemplaires en continu)

et date de clôture de l'exercice : **31/12/2023**

**E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir renvois page 4)**

**Répartition des résultats entre les associés personnes morales**

Identification, adresse des associés personnes morales	SIREN	Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
SAS URBAT 1401 AVENUE DU MONDIAL 98 34965 MONTPELLIER	352588727	370 617	

**Répartition des résultats entre les associés personnes physiques**

Nom, Prénom, adresse, qualité des associés personnes physiques	Associé ayant la qualité de gérant	N° fiscal (SPI)	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Sociétés en commandite simple montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année \_\_\_\_\_

**F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX**

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice: 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.	Exercice
Montant des : { - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

**G DIVERS**

**NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS** (en cas de gérance libre)

**ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS.** (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2014, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés. Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*) . . . . . Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) . . . . . (*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

**PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT**

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value

Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

**I BIC NON PROFESSIONNELS**

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membre non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SNC URBAT ET CIE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
			Matériel de transport*			KY		KZ		LA			
			Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD			
			Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	<b>TOTAL III</b>				LN		LO		LP				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U	128	8V		8W	114			
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
	<b>TOTAL IV</b>				LQ	128	LR		LS	114			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	128	ØH		ØJ	114				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						1		3		4			
						par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
<b>TOTAL III</b>				IY		NG		NH		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IO		ØX	128	ØY	114	ØZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G		
	<b>TOTAL IV</b>				I3		NJ	128	NK	114	2H		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				I4		ØK	128	ØL	114	ØM			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2023

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SNC URBAT ET CIE

 Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B  
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SNC URBAT ET CIE</u>										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>												
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM		EN	
Fonds commercial			RE			RF			RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG		PH	
<b>TOTAL I</b>			RK			RM			RN		RO	
Terrains			PI			PJ			PK		PL	
Constructions			Sur sol propre			PM			PN		PO	
			Sur sol d'autrui			PR			PS		PT	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW		PX	
			Autres immobilisations			Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD			QE
corporelles			Matériel de transport			QH			QI		QJ	
			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			QM		QN	
			Emballages récupérables et divers			QP			QR		QS	
			<b>TOTAL II</b>			QU			QV		QW	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>			ØN			ØP			ØQ		ØR	
<b>CADRE B</b>												
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
<b>TOTAL I</b>		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions		Sur sol propre		R1	R2	R3	R4	R5	R6			
		Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
		Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
		Inst. gales, agenc. am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
		Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
		Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
<b>TOTAL II</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation		NL				NM			NO			
<b>TOTAL III</b>		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
<b>CADRE C</b>												
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP			SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SNC URBAT ET CIE</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	677 056		677 056						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 317		8 317					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	563 417		563 417						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	367 758		367 758						
	Charges constatées d'avance	VS									
<b>TOTAUX</b>		VT	1 616 547	VU	1 616 547	VV					
RENVOS	(1) Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0		0						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	381 349		381 349						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	53 558		53 558						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	454 762		454 762						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	308 000		308 000						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	1 197 668	VZ	1 197 668						
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : <u>SNC URBAT ET CIE</u>		Néant <input type="checkbox"/>		* Exercice N, clos le : <u>31/12/2023</u>	
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
				WA	370 617
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )	RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ
				0	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3
				<b>TOTAL I</b>	WR
					370 617
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation )				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				
	Majoration d'amortissement*				
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2
	Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	QV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	
			Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
			Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{	
				bénéfice (I moins II)	XI
				370 617	
				déficit (II moins I)	XJ
				0	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				<b>XN</b>	<b>370 617</b>
				<b>XO</b>	

Désignation de l'entreprise <u>SNC URBAT ET CIE</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		<b>K4</b>	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	<b>K4bis</b>	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	<b>K4ter</b>
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		<b>K6</b>	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		<b>YJ</b>	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		<b>YK</b>	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		<b>ZT</b>	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI *		<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *			
		<b>8X</b>	<b>8Y</b>
		<b>8Z</b>	<b>9A</b>
		<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *			
		<b>9D</b>	<b>9E</b>
		<b>9F</b>	<b>9G</b>
		<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer			
		<b>9K</b>	<b>9L</b>
		<b>9M</b>	<b>9N</b>
		<b>9P</b>	<b>9R</b>
		<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		<b>YN</b>	<b>YO</b>
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <b>SNC URBAT ET CIE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	20 142	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
						- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	583 316		Dividendes		ZE	583 316				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF					
				Report à nouveau		ZG	20 142					
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	603 457					
<b>TOTAL I</b>								ØF	603 457	<b>TOTAL II</b>		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	( Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )			J7			YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance										YT	
	Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )			J8			XQ				
	Personnel extérieur à l'entreprise										YU	
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	-24 441
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )			ES			ST	-6 488			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	-30 928		
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	3 895
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )			ZS			9Z	-1 752			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	2 143		
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée										YY	46 028
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	26 173
DIVERS	Montant brut des salaires *										ØB	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : <u>SNC URBAT ET CIE</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*</b>					
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
⑦				⑧	⑨	⑩		⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SNC URBAT ET CIENéant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ \*.

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❹
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SNC URBAT ET CIE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SNC URBAT ET CIE Néant \*

Exercice ouvert le : .....01/01/2023..... et clos le : .....31/12/2023..... Durée en nombre de mois

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	407 854
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>407 854</b>

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	290 429
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>290 429</b>

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	281 209
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	-30 928
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	159 990
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>410 271</b>

IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 288 012

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	288 012

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**  
**Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.**

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	407 854
Effectifs au sens de la CVAE	EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	143 274 921
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
Date de cessation	HR	/ / / / / / / / / /

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1 (1)

N° de dépôt

Néant \*

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

3 0 9 5 4 1 7 7 9 0 0 0 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SNC URBAT ET CIE

ADRESSE (voie)

1401 AVENUE DU MONDIAL 98

CODE POSTAL

34965

VILLE

MONTPELLIER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

2 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique

SAS

Dénomination

URBAT

N° SIREN (si société établie en France)

352588727

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

2 000

Adresse :

N°

1401

Voie

AVENUE DU MONDIAL 98

Code Postal

34965

Commune

MONTPELLIER CEDEX 2

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET

3 0 9 5 4 1 7 7 9 0 0 0 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SNC URBAT ET CIE

ADRESSE (voie)

1401 AVENUE DU MONDIAL 98

CODE POSTAL

34965

VILLE

MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays



**RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX**

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

Désignation de l'entreprise SNC URBAT ET CIE du 01/01/2023

Adresse 1401 AVENUE DU MONDIAL 98 34965 MONTPELLIER au 31/12/2023

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas le seuil autorisé par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice .....	(total col. 9 + total col. 10) 10	- de l'exercice .....	10
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire M LAURENT		À _____, le _____	
		Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

**RELEVÉ DES FRAIS DEDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS** N° 2067 -BIS-SD  
Article 2038A du CGI

Nom de l'établissement		SNC URBAT ET CIE			
N° d'identification (SIRET)		3 0 9 5 4 1 7 7 9 0 0 0 4 2	Exercice social	2023	
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)					
Intérêts, arrrages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues					
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			<b>TOTAL (2)</b>		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues					
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			<b>TOTAL (3)</b>		
Rémunérations de services, payées ou dues					
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			<b>TOTAL (4)</b>		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B		(1) - [(2)+(3)+(4)]			

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

**SNC URBAT ET CIE**  
Société en nom collectif au capital de 30.489,80 €  
Siège social : 1401 Avenue du Mondial 98 - CS 68214 - Résidence Oxygène  
34965 Montpellier  
309 541 779 R.C.S MONTPELLIER

(Ci-après la « **Société** »)

---

## **COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**



---

Certifiés conformes à l'original par le Gérant

URBAT PROMOTION

Représentée par son président

M. Franck BERNARDIN

**SNC URBAT ET CIE**  
Société en nom collectif au capital de 30.489,80 €  
Siège social : 1401 Avenue du Mondial 98 - CS 68214 - Résidence Oxygène  
34965 Montpellier  
309 541 779 R.C.S MONTPELLIER

<b>RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023</b>
---

La société **URBAT PROMOTION**, associé unique et gérant de la Société, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Etant ici précisé que la date de la prise de fonctions de Monsieur Franck BERNARDIN en tant que Président de la société URBAT PROMOTION étant intervenue en date du 25 septembre 2024, les comptes de l'exercice présentés à Monsieur Franck BERNARDIN, en sa qualité de Président de la société URBAT PROMOTION, elle-même gérante de la Société, ne relèvent pas de sa gestion. Cependant et, en tout état de cause, il est rappelé que les comptes de la SNC URBAT ET CIE, présentés, ont été intégrés au résultat de la société URBAT PROMOTION, dont les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ont été approuvés et déposés, et que ceux-ci n'ont pas fait l'objet de remarques des Commissaires aux comptes de ladite société.

## **1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE**

La Société exerce plusieurs activités dans le secteur immobilier dont principalement celle de marchand de biens immobiliers et de montage et réalisation d'opérations de promotion immobilière.

Dans le cadre de son objet social, elle prend des participations minoritaires (1 part) dans chaque société de construction vente constituée par la société URBAT PROMOTION.

## **2. EVENEMENTS SURVENUS**

### **1. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

La société n'a pas connu d'événement significatif au cours de l'année 2023.

## **3. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL**

A la clôture de l'exercice 2023, le capital de la Société est de 30 490 euros, il est divisé en 2000 parts de 15,24 € euros de valeur nominale chacune

La société URBAT PROMOTION, société par actions simplifiée, sise Résidence Oxygène, 1401 Avenue du Mondial 98 - CS 68214 - 34965 Montpellier Cedex 2 (RCS MONTPELLIER 352 588 727) détient 100% du capital social de la Société et des droits de vote aux assemblées générales.

## **4. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L. 232-1 du code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité, ni dépense, de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## **5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Au prochain exercice, nous poursuivrons nos efforts afin de recapitaliser les capitaux propres afin d'assurer la continuité d'exploitation.

## **6. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Notre société détient une part dans les sociétés de construction vente dont l'associé principal est la société URBAT PROMOTION.

## **7. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

## **9. EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS .**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 les résultats économiques et financiers de la Société ont été les suivants :

Le chiffre d'affaires H.T. est de 407 854 euros.

Le total des produits d'exploitation est de 417 074 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 131 205 euros.

Le résultat d'exploitation ressort à 285 869 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 85 001 euros. Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 370 870 euros.

Le résultat exceptionnel est de -253 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice est un bénéfice de 370 617 euros.

Au 31 décembre 2023 le total du bilan de la Société s'élevait 1 621 966 euros.

Les capitaux propres ressortent à 424 298 euros.

## **10. AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 370 617 euros de la manière suivante :

### Origine

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 370 617 euros

### Affectation

Affectation à l'associée unique : 370 617 euros

### Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées comme dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles au PFU		Revenus non éligibles au PFU
	Dividendes	Autres revenus	
31/12/2023	-	-	-
31/12/2022	-	-	-
31/12/2021	-	-	-

### **11. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent ne prennent pas en charge de dépenses non-déductibles fiscalement.

### **12. CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 in fine du Code du Commerce, les conventions réglementées ne donnent pas lieu à l'établissement d'un rapport spécial du Commissaire aux Comptes dès lors que la Société ne comprend qu'un seul associé. En exécution de ces dispositions, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et ses dirigeants.

#### CONVENTIONS NOUVELLES

Contrat de gestion centralisée de trésorerie en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 entre la société URBAT PROMOTION et la SNC URBAT ET CIE.



---

**URBAT PROMOTION**

Gérant

Représentée par

M. Franck BERNARDIN

